



U
N
E
Q

Plan stratégique 2023 • 2027

Révision – novembre 2023

**UNEQ**
UNION DES ÉCRIVAINES
ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Assorti du plan d'action
2023-2025

Fondée en 1977 sous la *Loi des syndicats professionnels*, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois a été reconnue en 1990 comme l'association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S-32.01)*, et de sa réforme de 2022, la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (S-32.1)*.

L'UNEQ a aussi été accréditée en 1996 par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour négocier, de façon exclusive, avec les producteurs relevant de la compétence fédérale, afin de conclure des accords-cadres qui définissent les conditions d'embauche des travailleurs professionnels autonomes du secteur littéraire.

L'UNEQ regroupe aujourd'hui près de 1 600 membres de toutes les pratiques littéraires.

MISSION

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) travaille à la **défense des droits socio-économiques des artistes de la littérature** ainsi qu'à la **valorisation de la littérature québécoise**, au Québec, au Canada et à l'étranger.

VALEURS

Culture

L'UNEQ est une association professionnelle qui joue un rôle important dans le paysage culturel québécois. Elle travaille à mettre en valeur l'apport essentiel des écrivaines et des écrivains à la culture québécoise.

Vision

L'UNEQ a une vision à long terme de l'impact qu'a la littérature sur la société, ainsi que de celui qu'ont certains enjeux sociaux sur la littérature.

Solidarité

En qualité de syndicat professionnel, l'UNEQ milite pour des décisions politiques qui protègent les intérêts socioéconomiques de toutes les écrivaines et de tous les écrivains. L'UNEQ veille à les informer sur ces enjeux ainsi qu'à développer la solidarité des membres entre eux et avec toutes les créatrices et créateurs.

Audace

L'UNEQ n'a pas froid aux yeux quand il s'agit de défendre ses missions. Elle est, pour cela, prête à relever les défis qui s'offrent à elle avec audace et détermination.

ORIENTATIONS 2023-2027

Le plan stratégique dresse les **six grandes orientations** qui guideront les travaux, les réflexions et les motivations de l'équipe permanente et du conseil d'administration au cours des **quatre prochaines années**.

Les orientations participent toutes à la réalisation des **mandats de l'UNEQ** :

- Défendre les droits socioéconomiques des artistes de la littérature ;
- Valoriser la littérature québécoise.

L'ordre de présentation **ne doit pas être considéré comme une hiérarchisation** de leur urgence ou de leur importance : les orientations se déploient en parallèle, et la poursuite des objectifs s'articule de façon transversale et simultanée.

Chaque orientation se déploie en diverses **actions** qui devront être mises en œuvre et dont les résultats seront présentés dans les rapports d'activités annuels.

- **Clarifier la définition d'artiste de la littérature et souligner son rôle dans la société.**
- **Soutenir et valoriser la création et le rayonnement de la littérature québécoise.**
- **Améliorer les conditions de pratique des artistes de la littérature.**
- **Favoriser et encourager la diversité et la représentativité au sein des membres, de l'équipe permanente et du conseil d'administration.**
- **Consolider le rôle de l'UNEQ comme leader syndical.**
- **Stabiliser la santé financière et renforcer les ressources de l'UNEQ.**

Clarifier la définition d'artiste de la littérature et souligner son rôle dans la société.

- Considérant la définition de la littérature dans la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (S-32.1) adoptée en juin 2022 ;
- Considérant que l'UNEQ est l'association la plus représentative des artistes du domaine de la littérature ;

La définition des artistes de la littérature doit être clarifiée et le rôle des artistes doit être valorisé et renforcé.

Sommaire du plan d'action 2023-2025

1. Réviser les statuts et règlements de l'organisme afin de les rendre conformes à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (S-32.1).
2. Fédérer et représenter adéquatement les différents artistes de la littérature en collaboration avec les autres associations.
3. Faire valoir l'apport et les impacts de la littérature québécoise et mettre en lumière le rôle de ses créatrices et créateurs lors d'événements, de programmes et de représentations.
4. Collaborer aux chantiers-phares des arts, des lettres et de la culture et s'impliquer au sein de regroupements, de sociétés, de conseils et de comités sectoriels ou intersectoriels pour y porter la voix des artistes de la littérature.
5. Mener un examen spécifique du cadre de travail des artistes de la littérature en autoédition ou à compte d'auteur dans le but de développer une offre de services pertinente à leur pratique.

Soutenir et valoriser la création et le rayonnement de la littérature québécoise.

- Considérant la nécessité, dans un contexte où l'offre culturelle et littéraire est de plus en plus vaste et concurrentielle ;
- Considérant le mandat de valorisation de la littérature québécoise que poursuit l'UNEQ depuis sa fondation ;

L'UNEQ soutient et favorise la création littéraire québécoise, la diffusion des œuvres et le rayonnement de ses artistes au Québec, au Canada et à l'étranger.

Sommaire du plan d'action 2023-2025

1. Poursuivre la coordination et la réalisation d'activités et d'événements porteurs et rassembleurs, tels que la Nuit de la lecture ou les Clubs des Premiers romans.
2. Appuyer et collaborer à des initiatives artistiques et culturelles qui mettent en lumière les artistes de la littérature et leurs œuvres.
3. Contribuer au rayonnement international des artistes de la littérature québécoise (bourses, programmes, résidences, événements, etc.).
4. Maintenir et bonifier les programmes de rencontres dans les lieux de diffusion culturelle, dans les secteurs scolaires et dans d'autres sphères d'activités similaires.
5. Participer à l'augmentation de la découvrabilité de la littérature québécoise à travers des projets de développement numérique.
6. Défendre une culture de la lecture au Québec : donner vie au projet de Lecture, priorité nationale, en partenariat avec Livres Québec ; appuyer la Fondation Lire pour réussir et ses principaux projets.
7. Soutenir la relève littéraire : poursuivre l'implantation des Rendez-vous du premier roman ; maintenir et valoriser le programme de parrainage.

Améliorer les conditions de pratique des artistes de la littérature.

- Considérant le nouveau contexte législatif dans lequel l'UNEQ doit opérer depuis l'adoption de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (S-32.1) en juin 2022 ;
- Considérant que l'UNEQ veille au respect des droits socioéconomiques des artistes de la littérature et travaille à l'amélioration de leurs conditions ;

Il importe d'établir des obligations minimales entre les artistes de la littérature et les producteurs, diffuseurs et éditeurs, et de voir à ce qu'elles soient appliquées.

Sommaire du plan d'action 2023-2025

1. Informer, accompagner, sensibiliser les artistes de la littérature à leurs nouveaux droits et nouvelles obligations en regard de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (S-32.1).
2. Établir un cahier des charges en consultant les artistes de la littérature ainsi que les associations partenaires (Quebec Writers' Federation, Association des traducteurs et des traductrices littéraires du Canada (ATTLC), Association des écrivains québécois pour la jeunesse (AEQJ), Illustration Québec).
3. Négocier des ententes collectives en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (S-32.1) avec l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Sogides, l'Association québécoise des salons du livre (AQSL), les autres diffuseurs (ex. : librairies, bibliothèques, festivals, etc.) et les autres maisons d'édition.
4. Assurer une veille juridique permanente et être prête à intervenir en urgence sur les situations qui le nécessitent.
5. Poursuivre les représentations auprès du ministère de la Culture et des Communications et autres organismes subventionnaires pour que des conditions minimales de travail soient adoptées et appliquées par les producteurs, diffuseurs ou maisons d'édition subventionnés.
6. Travailler à la création d'un véritable filet social pour les artistes de la littérature.
7. Œuvrer pour la révision et l'application de la *Loi sur le droit d'auteur* en collaboration avec les associations des autres disciplines artistiques ainsi que des autres provinces, pour bâtir une approche pancanadienne auprès du gouvernement fédéral.

Favoriser et encourager la diversité et la représentativité au sein des membres, de l'équipe permanente et du conseil d'administration.

- Considérant la *Politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion* adoptée par l'UNEQ ;
- Considérant que la diversité des artistes de la littérature est vaste, riche et essentielle ;

L'UNEQ œuvre à diversifier son membrariat, l'équipe permanente et le conseil d'administration afin de représenter adéquatement les artistes de la littérature dans la multiplicité de leurs réalités et de leurs pratiques.

Sommaire du plan d'action 2023-2025

1. Encourager une démocratie participative en favorisant l'implication active de tous les membres à la vie associative (communications, échanges, comités, présence aux assemblées, etc.).
2. Réfléchir en continu aux questions éthiques et sociales afin d'adapter les représentations, les programmes et les services aux besoins et aux réalités des artistes de la littérature.
3. Inclure une modalité d'élection au conseil d'administration garantissant une meilleure diversité, équité et inclusion dans la révision des statuts et règlements de l'organisme.
4. Veiller à maintenir la diversité, l'équité et l'inclusion de tous les artistes de la littérature dans les projets coordonnés par l'UNEQ (programmation, panels, services, etc.).

Stabiliser la santé financière et renforcer les ressources de l'UNEQ.

- Considérant la structure financière de l'UNEQ (financement public, revenus autonomes, frais de gestion et de coordination, etc.) ;
- Considérant les nouveaux enjeux auxquels l'UNEQ fait face en regard de l'adoption de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (S-32.1) en juin 2022 ;

L'UNEQ doit renforcer ses ressources humaines et financières pour assurer la pérennité de l'organisme, l'atteinte de ses objectifs et l'accomplissement de son rôle syndical.

Sommaire du plan d'action 2023-2025

1. Étudier et analyser les différents modes de financement adaptés aux nouvelles réalités syndicales de l'UNEQ.
2. Optimiser les actifs et les ressources, diversifier les revenus, hiérarchiser les dépenses en fonction de ses mandats et obligations.
3. En regard du vote de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2023 : *mettre en vente la Maison des écrivains, sise au 3492, avenue Laval à Montréal. Le conseil d'administration s'engage néanmoins à respecter un moratoire de 18 mois durant lesquels il étudiera des projets d'acquisition ayant pour mission de promouvoir la littérature ou le métier d'écrivaine et d'écrivain. Si, à l'issue du moratoire, le 30 septembre 2024, aucun projet n'a pu se concrétiser en offre d'achat acceptée, la Maison des écrivains sera mise sur le marché.*
4. Consolider l'équipe permanente de l'UNEQ : mettre en place un processus de partage des connaissances et de documentation des tâches pour chaque poste.
5. Effectuer une planification budgétaire et des redditions de comptes qui répondent aux exigences fiscales et gouvernementales, maintiennent l'offre de programmes et de services et permettent d'atteindre les objectifs du plan stratégique.

Consolider le rôle de l'UNEQ comme leader syndical.

- Considérant la reconnaissance du Tribunal administratif du travail (1990) en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S-32.01)*, et de sa réforme de 2022 ;
- Considérant l'accréditation du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs pour négocier, de façon exclusive, avec les producteurs relevant de la compétence fédérale, afin de conclure des accords-cadres qui définissent les conditions d'embauche des travailleurs professionnels autonomes du secteur littéraire (1996) ;
- Considérant le rôle déterminant de l'UNEQ dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (S-32.1)* ;

Le rôle syndical de l'UNEQ doit être réaffirmé et consolidé dans ses orientations et ses réalisations.

Sommaire du plan d'action 2023-2025

1. Développer et encourager le sentiment d'appartenance et de solidarité des artistes de la littérature envers l'UNEQ en encourageant la communication et les échanges collaboratifs.
2. Favoriser l'implication des membres dans les différents travaux qu'elle mène, les événements qu'elle organise, les chantiers de réflexion et les activités de la vie associative.
3. Adapter les services proposés par l'UNEQ à la nouvelle réalité législative et prioriser ceux qui sont en lien avec la pratique professionnelle.
4. Collaborer et s'unir à d'autres syndicats et associations professionnelles pour favoriser le partage des savoirs, des expertises et des ressources ; travailler avec les différents syndicats d'artistes à des actions communes, concertées et fortes.
5. Maintenir la reconnaissance de la crédibilité et de l'expertise auprès du gouvernement, des acteurs de l'écosystème du livre, des artistes de la littérature et de l'opinion publique.
6. Préserver une image saine et forte de l'UNEQ et de la communauté des artistes de la littérature à travers les communications, les projets et les opérations.